



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-50622>

Département(s) de publication : 71

Annonce n° 26-50622

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté Urbaine Le Creusot - Montceau

Correspondant : Service Marchés Publics

Adresse : Château de la Verrerie, 71206 LE CREUSOT

Coordonnées :

Téléphone : +33 385775150

Courriel : marches.publics@creusot-montceau.org

Adresse internet : <https://www.creusot-montceau.org>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=691340&orgAcronyme=i1t>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : 26021PRP - TORCY - Travaux de gestion des eaux pluviales aux Perraudins - Mission de maîtrise d'œuvre

Lieu d'exécution et de livraison : Château de la Verrerie, 71206 LE CREUSOT

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : TORCY - Travaux de gestion des eaux pluviales aux Perraudins - Mission de maîtrise d'œuvre

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

6 mois à compter de la notification du marché.

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 11/06/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

26021PRP

Renseignements complémentaires : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/05/2026